



FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION ATTESTATION APTITUDE

Date du stage souhaité :

- Dimanche 24 Mai 2020
 Dimanche 5 Juillet 2020
 Dimanche 13 Septembre 2020
 Dimanche 15 Novembre 2020

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Email: Téléphone :

Tarifs :

1 personne = 80€

1 couple = 140€

1 bénévole = 40€ (ou adoptant de refuge ou association (un justificatif pourra vous être demandé)).

Inscription pour (noter le nombre de personne et la qualité) =

Mode de règlement : Total : € TTC

- Espèce ou CB (remise en même propre en passant au centre avant le stage)
 Chèque à l'ordre de E.R.C

Si vous souhaitez annuler votre participation :

Elle doit nous parvenir 10 jours ouvrés avant le jour du stage pour un remboursement.

En dessous des 10 jours, si nous réussissons à remplacer votre place (éventuellement avec une personne sur liste d'attente) votre remboursement pourra avoir lieu, sinon aucun remboursement ne sera effectué.

Le Centre E.R.C peut dans un cas extrême être obligée d'annuler le stage, votre règlement vous sera remis entièrement. Le stage sera maintenu par tous les temps.

Formulaire à retourner en même temps que votre règlement :

si règlement en espèce ou CB : passage au centre avant le stage

si règlement par chèque : par courrier à: Education et Rééducation Canine 5210 Route d'Avignon
13540 Puyricard

Par la signature de ce formulaire d'inscription, chaque participant déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions ci-dessus et en accepte toutes clauses. L'inscription est validée à réception du formulaire et du règlement.

A

le.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

**Le jour du stage, MUNISSEZ VOUS
de votre Carte d'Identité !**

Permis de détention aux chiens de catégories

L'attestation d'aptitude :

Pour obtenir son permis de détention aux chiens de catégorie, le propriétaire doit être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur les préventions des accidents.

La formation, dispensée par un organisme ou une personne agréée par la préfecture (listes des formateurs habilités disponibles en mairie et en préfecture), est d'une durée de 7 heures.

Cette journée de formation a une durée de 7 heures réparties le matin de 9h à 12h et l'après midi de 13h30 à 17h30.

Programme:

Le contenu de cette journée est fixé par l'article R.211-5-3 du code rural:

I) Rappel des objectifs et des enjeux :

- Exposer le changement apporté par la loi du 20 juin 2008 susvisée ;
Laisser s'exprimer les stagiaires sur ce thème et sur les raisons qui les ont motivés pour l'acquisition d'un tel chien ;
- Responsabiliser les propriétaires de chiens en les informant sur leurs devoirs ;
- Informer sur la prévention comme seule méthode pour prévenir les risques d'agression ;
- Présenter le milieu professionnel et associatif relatif aux chiens et à la relation entre le maître et le chien (vétérinaires, éducateurs, professionnels de la vente et de l'élevage, moniteurs de club...).

II) Connaissances sur le chien et la relation entre le maître et le chien :

- Expliquer les caractéristiques du chien, prédateur carnivore vivant en groupe ;
- Informer sur l'origine des différents types de chiens, notamment ceux concernés par la loi du 20 juin 2008 susvisée ;
- Présenter les principales caractéristiques du développement comportemental ;
- Expliquer les particularités d'une communication entre le chien et l'homme ;
- Expliquer les bases des mécanismes des apprentissages du chien par conditionnement et autres méthodes ;
- Expliquer la nécessité d'éduquer le chien par le biais de ces apprentissages pour l'harmonie de la relation entre le maître et le chien dans tous les contextes de la vie privée et publique.

III) Comportements agressifs et leur prévention :

- Présenter les différentes origines des comportements agressifs (relationnelle, développementale ou médicale) ;
- Prévenir les comportements agressifs ;
- Expliquer l'importance du choix du chiot ;
- Expliquer le comportement à tenir en cas d'agression (les interlocuteurs, la prise en charge du chien agressif).

IV) Faire des démonstrations et des mises en situation d'apprentissage des bonnes pratiques :

- La marche au pied en laisse ;
- Les ordres de base ;
- La mise en place et la dépose de la muselière ;
- Les techniques spécifiques lors des rencontres avec des inconnus et / ou des congénères ;
- Les techniques spécifiques dans des situations de la vie urbaine, notamment la position assise devant les passages protégés, position tranquille dans un lieu public.